

Paris, le 12 février 2021

FIP NextStage Sélection : 2ème distribution de 14,60€ par part A et prorogation de la durée de vie du Fonds

(vous n'avez aucune démarche à effectuer)

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit au FIP NextStage Sélection et depuis sa constitution en 2009, votre FIP a financé le développement d'une trentaine d'Entreprises de Taille Moyenne (ETM).

Pour rappel, le fonds a été mis en liquidation le 5 juin 2019 et nous avons distribué une somme une somme de 50€/part A le 6 juin 2019. Il restait à cette date encore 19 sociétés dans le portefeuille.

Depuis juin 2019, les équipes d'investissement ont cédé 18 des 19 sociétés en portefeuille permettant, grâce aux produits de cessions reçus d'effectuer **une deuxième distribution de 14,60€/part A à compter du 15 février 2021** portant ainsi le montant total distribué à 64,60€/part A.

Ainsi, il reste à date qu'une seule participation en portefeuille. Dès que nous aurons cédé cette dernière participation nous ferons une dernière distribution et clôturerons définitivement le fonds. Cette dernière distribution ne devrait pour autant ne pas excéder 1€ par Part A.

A titre conservatoire, nous prorogons donc la vie du fonds jusqu'au 30 juin 2021.

Au 31 décembre 2020, **la performance de votre fonds s'établit à -34,63%** avant prise en compte des avantages fiscaux ISF et IR qui suivant les allocations pouvaient représenter entre 25% et 42,5% maximum du montant souscrit.

Cette performance décevante s'explique par :

A. Investissement dans des PME non cotées

Trois sociétés du portefeuille ont connu des revers sérieux avec une perte de valorisation supérieure à -75% du fait de difficultés opérationnelles et des conditions de marché difficiles. Ces sociétés sont Inovalis : modification de l'environnement réglementaire, Botanica et Quadriplay : toutes deux impactées par la crise 2009-2010. Le reste du portefeuille n'a pas été assez dynamique pour générer des performances permettant de compenser de manière satisfaisante, malgré de vrais succès. A titre d'exemple l'accompagnement du groupe **ACR**, distributeur de pièces détachées pour voitures et camions a généré un multiple de 2,9x l'investissement initial, **Vulcain**, spécialiste de la sécurité incendie racheté par Sicli (multiple de 2,3x) ou **Resto In** le pionnier de la distribution de repas à domicile (multiple de 2x).

B. Investissement dans des PME cotées

La performance du portefeuille de titres cotés est négative, avec une sélection de sociétés assez jeunes qui ont pris plus de temps que prévu pour se développer ou pour lesquelles le développement ne s'est pas reflété dans le cours de bourse.

Pour rappel, par la Société de gestion n'a perçu aucune commission de gestion depuis le 5 juin 2019 (date réglementaire d'échéance de votre FIP).

L'opération de distribution ne nécessite aucune intervention de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FIP, la Société Générale Securities Services, sera en charge de ce versement. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien à votre adresse fiscale une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

Nous vous tiendrons, bien entendu, informés de l'avancée de notre plan d'action et nous vous remercions de votre patience.

L'équipe NextStage AM et votre conseiller financier sont à votre écoute pour répondre à vos questions. Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Grégoire SENTILHES
Président